

Point d'actualité

DRFiP 67

juillet 2026



Un retour sur le dernier CSAL (Comité Social d'Action Locale) qui s'est tenu le 30/06/2026.

La gestion des périodes de fortes chaleurs

Le sujet de la canicule a été abordé en début de séance, avec un retour sur l'alerte transmise auprès de la Direction locale durant la semaine de très fortes chaleurs.

Pour la CFTC 67, les mesures qui ont été prises localement ne suffisent pas.

Monsieur DAAS (qui préside le CSAL) a reconnu que la direction aurait dû communiquer sur des mesures complémentaires avant le 24/06/2026, début de la période de canicule.

Il a rappelé que la modification du temps de travail, la modification du nombre de jours ainsi que les durées horaires de temps de travail, relèvent du code du travail et non d'une décision prise par la direction locale.

Toutefois, certaines mesures complémentaires peuvent être envisagées:

- L'aménagement du temps de travail est possible avec l'accord du chef de service et de la direction. Ceci se matérialise par une possibilité de départ sur la plage fixe. Tout ceci, à condition d'assurer un service minimum (service d'accueil physique, téléphonique, etc.).
- Bien que la durée du temps de travail ne puisse pas être modifiée, l'augmentation du nombre de jours de télétravail est possible en période de canicule. Ces mesures bien que ponctuelles, peuvent amener à augmenter le nombre de jours de télétravail classique (2, 3, voire 4 jours par semaine).
- Si c'est nécessaire, les agents sont invités à se déplacer dans des zones de fraîcheur.

Une réflexion va être menée sur la mise en place du wifi dans tous les bâtiments afin de pouvoir se déplacer plus facilement et de pouvoir travailler depuis n'importe quel endroit.

- La mise en place d'une journée continue de 6 heures :

Un recensement va être réalisé auprès des chefs de services afin de connaître les agents qui souhaiteraient pratiquer la *journée continue* au bureau (pour les prochaines périodes de forte chaleur).

Il conviendra toutefois de régulariser les horaires non faits (motif : récupération d'horaire variable).

Il existe toutefois des contraintes qui ne sauraient être contournées :

- Certains sites disposent d'une ouverture et d'une fermeture automatique des portes d'accès au site.
- Le code du travail impose une pause de 45 minutes, passées 6 heures de travail.

Aussi, la journée réalisée par un agent ne pourrait dépasser 6 heures au lieu du contingent classique. A défaut, une pause de 45 minutes deviendrait obligatoire et la journée raccourcie serait caduque.

La CFTC 67 restera vigilante sur la mise en place effective des mesures complémentaires annoncées.

Par rapport aux fortes chaleurs, il a d'ailleurs été porté à la connaissance de la CFTC un déplacement dans les services du site rue de Simonis de l'assistant de prévention accompagné de la médecine du travail, lors duquel la question des fortes chaleurs a été évoquée. Cette visite, a priori non annoncée et

réalisée alors que certains services n'étaient pas au complet, fait suite aux dernières remontées du DUERP (évaluation des risques professionnels) et notamment l'exposition particulièrement problématique des agents aux fortes chaleurs. Cette intervention pose néanmoins question : pourquoi a-t-elle été organisée juste après la canicule ? Les constats réalisés sur place alors même que les températures étaient retombées ne risquent-ils pas d'être biaisés ? Un dialogue a toutefois pu être mené entre les agents présents et les acteurs du DUERP. La CFTC 67 restera là-aussi vigilante, sur les conclusions qui seront tirées de ces visites.

Bilan 2025 et présentation du budget 2026 de la DRFiP :

Ce point a été abordé en CSAL, mais uniquement pour information des syndicats.

Il ressort que le budget 2026 de la DRFiP du Bas-Rhin sera de 4,799 millions d'euros, en recul par rapport au budget 2025 (5,549 millions d'euros), qui était lui-même déjà en recul de 8 % par rapport à celui de 2024.

Dans l'exécution du budget, les **frais de justice** sont en hausse de 100 % passant de 65.000 € en 2024 à 128.000 € en 2025.

La direction va enquêter sur la raison de cette hausse vertigineuse des dépenses (hausse du nombre d'actions en justice ?).

Les **dépenses informatiques** sont en augmentation de 10 %. L'explication réside surtout dans le renouvellement important de clés AMALFI (qui servent à la consultation du Livre Foncier d'Alsace-Moselle) ainsi que le remplacement de nombreux écrans.

Les **frais bancaires** sont en hausse de 21 %: ceci s'expliquerait par l'augmentation des fraudes, l'augmentation des paiements par carte bancaire et l'augmentation des coûts de traitement des chèques.

Les **frais de nettoyage** ont augmenté de près de 52.000 €. Le changement de prestataire devait permettre un rendu beaucoup plus qualitatif, mais force est de constater que le travail est encore plus mal fait qu'auparavant. Certaines tâches de nettoyage ne sont plus réalisées, alors qu'elles étaient incluses dans le marché (nettoyage de réfrigérateur, nettoyage de sanitaires).

La situation s'aggrave sur presque tous les sites et ceci depuis plusieurs mois.

Les **dépenses immobilières** ont diminué de 20 %, les frais d'affranchissement de 26 % alors que les frais de location de mopieurs a augmenté de plus de 70 000 €.

Les **frais de déplacement** sont en forte baisse, de près de 10 %.

La priorité locale étant la baisse des dépenses de déplacement et des frais de mission, la question de la quantité de véhicules électriques disponibles se pose.

La dotation de véhicules étant de quatre Zoé, la direction indique que le nombre de véhicules est suffisant. En effet, les véhicules ne réalisent que quelques centaines de kilomètres par an ce qui exclut de facto l'achat de nouveaux véhicules. Toutefois, si leur utilisation venait à augmenter, la direction pourrait réfléchir à l'achat de nouveaux véhicules.

La question du changement des modalités de remboursement des frais de déplacement a suscité récemment des inquiétudes dans le département.

Sur ce point la direction a rappelé que l'utilisation des voitures de service devient la norme, mais qu'il convient toutefois de relativiser cette consigne car si un trajet est trop long, l'utilisation d'un véhicule personnel est envisageable plutôt qu'un véhicule de service qui dispose d'une faible autonomie. Et dès lors que les transports en commun ne sont pas accessibles, les frais kilométriques seront remboursés. Dans le cas contraire, le barème du train sera pris en compte.

Coût du chauffage: le passage au chauffage urbain s'accompagne d'une prise en charge des dépenses de chauffage à hauteur de 218.000 € sur le budget de la direction locale. Auparavant, le coût était supporté par la Direction Générale.

La CFTC 67 s'étonne de cette prise en compte dans le budget départemental des frais de chauffage urbain. En effet, rien n'empêche de la direction locale de demander à la centrale un soutien financier pour payer ce type de facture.

Monsieur DAAS indique que la DRFIP 67 dispose pour l'instant du budget afin de prévoir cette dépense, mais si cela s'avérait nécessaire, la Direction pourrait demander une aide budgétaire au niveau national.

La CFTC 67 ne comprend pas pourquoi cette sollicitation n'est pas faite tout de suite.

Bilan 2025 de la formation professionnelle (pour information) et programme 2026 de la formation professionnelle (pour avis) :

Depuis 2025 les PC fixes ont été retirés des salles de formation, et il est demandé aux stagiaires de ramener leur propre PC portable.

Le nombre de stagiaires est en forte hausse (+ 69 % par rapport à 2024). L'explication réside dans le fait que le nombre de e-formations obligatoires ne cesse d'augmenter.

Le nombre de jours de formation quant à lui baisse (-32% par rapport à 2024). En effet, de nombreuses formations obligatoires en distanciel ne durent plus qu'une à deux heures contre au moins une journée sur site auparavant.

L'absentéisme reste très élevé sur les e-formations (50 % d'absentéisme) mais il est en nette baisse pour les formations présentielles (6 %).

La direction souhaite rappeler que les agents qui doivent se désister d'une formation doivent le faire le plus tôt possible.

➤ Les principaux investissements réalisés par la formation professionnelle sur 2025 ont été les suivants :

- installations de tableaux interactifs dans plusieurs salles, permettant notamment à des participants de suivre la formation à distance.

- recherche de formateurs : la direction rappelle que tous les agents, quel que soit leur grade, peuvent postuler pour devenir formateur. Les nombreux départs à la retraite d'agents qui étaient formateurs, obligent la direction à sensibiliser les chefs de service sur la recherche d'agents reconnus pour leur expertise et leur connaissance métier.

Les chefs de service ont été interrogés sur les agents « sachants », qui auraient la capacité de transmettre leur savoir.

Pour l'instant, les retours ne sont pas satisfaisants.

- Bilan des formations bimodales : il s'agit de formations réalisées sur place avec une part de personnes qui suivent la formation à distance.

La CFTC 67 a une ligne très claire sur ce point : cela ne doit pas devenir la norme. La norme doit rester le présentiel (la direction partage pour le moment également ce point de vue).

La CFTC 67 souhaiterait par ailleurs qu'une communication soit réalisée auprès des chefs des services, pour insister sur le fait que les agents formateurs réalisent une mission d'intérêt général et ne sauraient être pénalisés dans leur travail ainsi que dans leur carrière à cause de cela.

➤ Concernant les frais de missions pour formation, la direction confirme qu'il n'y a pas de changement, les formations sont remboursées sur la base du train.

La direction sera par contre plus vigilante sur la présence d'une cantine sur place, afin de baisser les remboursements de repas à 10 euros. En effet, les frais des formateurs qui se déplacent, entrent dans le budget des frais de missions et non des frais de formations.

L'ensemble des organisations syndicales a voté en faveur du programme de formation 2026.

Points divers:

➤ Déménagements :

- Le SIP de Wissembourg devrait déménager dans un nouveau bâtiment situé non loin de l'ancien. Le propriétaire s'engage à faire des travaux, dont la pose de la climatisation sur tout le site. Ce déménagement vise à proposer un lieu plus adapté à la réception du public, à offrir des locaux plus agréables pour les agents et à réduire le montant du loyer.

Si le bail est signé rapidement, le début des travaux pourrait intervenir au 3^e trimestre 2026 pour un déménagement en début d'année 2027.

- La DVNI va s'installer au rez-de-chaussée du site de Neudorf (Simonis) à côté du service de la Trésorerie Amendes alors que la BLF (Brigade de lutte contre la fraude) prendra place au 2^e étage, dans une partie des locaux précédemment occupés par le PCE. Le PCE est re-déployé sur le même étage avec quelques travaux de rafraîchissement des bureaux.

➤ Travaux en cours :

- Les travaux de désamiantage du futur site des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sont toujours en cours. Le déménagement devrait intervenir courant décembre 2026.

- La porte d'entrée du personnel de la Trésorerie Amendes n'est toujours pas sécurisée. Le système de fermeture automatique n'est toujours pas fonctionnel. Le système de blocage nécessite l'intervention d'un électricien qui doit brancher le système de fermeture à la porte.

Ceci risque d'entraîner des tensions car quelqu'un peu s'introduire bien que les services soient fermés.

La direction indique que cette situation provient du fait que l'électricien en charge des travaux n'a aucune disponibilité rapide.

➤ Retard de salaire :

Les agents de la Trésorerie Amendes n'ont toujours pas perçu leur prime de caisse 2025 et s'interrogent. La direction répondra rapidement sur ce sujet.

**La CFTC 67 reste pleinement mobilisée pour porter vos demandes auprès de
la direction, même en été n'hésitez pas à nous solliciter
(<https://www.cftc-dgfip.fr/categ/bas-rhin/>)**

Nous vous souhaitons un bel été

